



COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE
TÉLÉCOMS PRESTATAIRES
ÎLE-DE-FRANCE

LES BREVES du Syndicat



Avril 2022

Le journal des Télécoms Prestataires IdF



Filialisation de SCE inacceptable sur le plan social, économique et juridique : la CFDT attaque en justice

Le groupe Orange a annoncé en novembre 2021 sa volonté de transférer massivement et rapidement les 6600 salariés de la division SCE d'Orange SA vers les filiales Orange Cyberdéfense SAS et Orange Business Services SA du groupe.

Dès décembre 2021, la CFDT a exprimé son opposition à ces projets non viables tant au niveau social qu'économique. Ces projets s'inscrivent dans une politique plus globale de filialisation du secteur Entreprises d'Orange SA et ce à des fins purement capitalistiques. Pour les salariés, aucune considération, pire que ça, le but de ces manœuvres patronales est la remise en cause de leur statut social !

Le syndicat Télécoms Prestataires IDF a décidé dès janvier 2022 de mandater le cabinet d'avocat BRIHI-KOSKAS pour accompagner juridiquement la section SCE sur ce premier projet et cette négociation de transfert de 98 salariés vers Orange Cyberdéfense SAS.

Ce n'est que la première étape d'un second transfert de 6500 salariés SCE vers Orange Business Services SA qui devrait-être annoncé cet été.

Cette première filialisation impose aux salariés des choix douloureux : soit changer de contrat de travail et de convention collective pour garder son activité en rejoignant Orange Cyberdéfense SAS,

soit perdre son activité et subir une mobilité dans Orange SA.

Aujourd'hui ce sont nos collègues sur des activités de Cyberdéfense qui sont concernés, demain tout SCE et les autres activités Entreprises au sein d'Orange SA ?

C'est pourquoi la fédération F3C CFDT a décidé d'attaquer en justice ce projet et l'accord d'accompagnement signé uniquement par la CFE-CGC.



Bois photo créé par Racool_studio - fr.freepik.com



Affaires photo créé par freepik - fr.freepik.com

Jérôme MOREAU



web

CFDT Télécoms Prestataires Ile de France
7-9 rue Euryale Dehaynin
75019 Paris
Tél : 01 42 03 89 45
contact@monsyndicatcfdt.fr
www.monsyndicatcfdt.fr



Le syndicat a créé son Compte twitter :
@TLcomsPrestalDF,
abonnez-vous pour suivre notre activité.



Suite à la période LOMBARD de Harcèlement managérial, voici l'activité de la Commission de réparations

Les partenaires sociaux et la direction d'Orange se sont réunis à nouveau en janvier dernier concernant le dispositif d'indemnisation des victimes de la crise sociale France Télécom.

Ce dispositif qui a été ouvert en décembre 2019 jusqu'à décembre 2020, a recueilli 1751 demandes individuelles de réparation

Les demandes émanent à 50% des retraités, et à 50% de collègues en situation de travail à Orange. A date, 1518 demandes ont été instruites et parmi celles-ci 1017 ont donné lieu à un accord transactionnel.

Il reste aujourd'hui plus de 200 demandes individuelles à instruire.

D'ici fin mars 2022 l'entreprise aura finalisé les analyses et instructions qui donneront une visibilité sur le planning final des entretiens à mener. Pour rappel, des entretiens avec les demandeurs sont proposés lorsque des éclaircissements sont nécessaires ou obligatoires lorsque le demandeur est assisté d'un avocat.

Parmi les refus de réparation, les deux raisons principales sont : des faits hors période (2006-2010) ou des faits qui seraient indépendants du plan NeXT (non conforme à la lettre du jugement).

En cas de refus sans motivation, la CFDT se tient à votre disposition.

A l'approche du procès en appel, la CFDT a exprimé sa demande que l'ensemble des dossiers du comité de réparation soient traités d'ici son ouverture le 11 mai 2022.

La CFDT a également demandé qu'à l'issue de ce comité de réparation, un diagnostic concernant la prévention du harcèlement institutionnel soit partagé avec les organisations syndicales.

Dans un contexte où l'entreprise va vivre le départ de nombreux collègues et une évolution majeure de la gouvernance, la CFDT réaffirme la nécessité de dispositifs de prévention renforcés.

La CFDT se tient à votre disposition, pour apporter, en toute confidentialité, un soutien à vos demandes formulées auprès de cette commission : dsc.cfdt@orange.com

Arnaud VILAIN



Nouvelle Gouvernance chez Orange

Christel HEYDEMANN a pris ses fonctions de nouvelle Directrice Générale du groupe ORANGE le 04 avril 2022.

Le syndicat Télécom Prestataires IDF est en attente du retour de la première réunion entre la **nouvelle DG et la CFDT, qui devrait avoir lieu début avril.**



Accords chez Orange SA

La CFDT a signé l'accord intergénérationnel le 17 décembre 2021 qui est valide depuis cette année. Les 4 grands thèmes sont : le renouvellement générationnel, le milieu de carrière avec son temps de respiration et le développement de parcours, la partie accompagnement fin de carrière, ainsi que la transmission du savoir.

La CFDT a signé l'accord sur l'abondement PERCO mais ce dernier n'est pas valide car seules les OS CFDT et FO ont apposé leur signature, ce qui fait perdre 100€ aux salariés.

Dates d'affectations épargne salariale :

- *Participation : Du 05 au 27 mars*
- *Intéressement : Du 05 au 26 avril*
- *Supplément d'intéressement : Du 05 au 23 mai*

Accord salarial (NAO) 2022

Le syndicat Télécoms Prestataires IDF a fait part de son souhait d'une négociation avec une augmentation générale de 3% et avec des mesures supplémentaires pour les augmentations individuelles et les mesures habituelles sur les bas salaires, les débuts de carrières, l'égalité pro...

Force est de constater que l'entreprise Orange débute cette négociation avec des propositions indécentes, sans reconnaître les efforts des salariés et l'inflation galopante (voir tract NAO sur le site du syndicat). La CFDT reste mobilisée et force de proposition pour défendre le pouvoir d'achat des salariés.

Projets Immobiliers et mouvements de personnels

Orange dans son programme SCALE UP d'économie des coûts, restructure à tour de bras.

De nombreux projets impactent directement les salariés d'Orange :

- *Arcueil et son projet « le nouveau village appelé LNV »,*
- *L'arrivée d'une partie des salariés de WIN sur le site d'Alleray,*
- *Une partie des salariés de Maillot amenés à emménager sur le site de Jasmin,*
- *Le service Parnasse (clients VIP) quitte Raspail pour intégrer Bridge.*

Les équipes syndicales travaillent sur les thématiques de conditions de travail de tous ces projets. La CFDT demande systématiquement l'ouverture de négociations afin d'obtenir des mesures d'accompagnement pour les salariés concernés par ces projets. N'hésitez pas à prendre contact avec vos représentants CFDT locaux qui vous informeront des avancées de ces dossiers.

Opération de visibilité sur le site PRISME de Villejuif



Le mercredi 23 mars l'équipe de DTSI a effectué une opération de visibilité sur le site PRISME de Villejuif, avec la présence de Vincent GIMENO notre élu cadre au Conseil d'Administration. Avec le retour sur site, les militants ont apprécié de se retrouver pour ces grands moments de militantisme qui mettent la CFDT en visibilité.

Le syndicat remercie tous les participants et l'organisatrice de l'évènement Marie Laure BEAUFILS qui avec l'équipe du syndicat a contribué à la réussite de cet évènement. Résultat : 141 salariés présents à l'Heure d'Information Syndicale, et 82 nouveaux abonnés à la newsletter CFDT, il ne reste plus qu'à faire de ces contacts des adhérents.



Elections chez Orange Concession, filiale du groupe (57,73% pour la CFDT)

Félicitations à Patrick CHAUSSIER, Didier TENREIRO et toute l'équipe CFDT pour ces résultats, avec 3 sièges titulaires et 3 sièges suppléants cadres CFDT au CSE, face à la CFE-CGC qui elle obtient 1 siège non-cadre et 2 sièges cadres.

Nous rappelons que le syndicat Télécoms Prestataires IDF reste à la disposition des équipes syndicales pour la négociation de leurs PAP (Protocoles d'Accords Préélectoraux) et pour l'organisation des élections, écriture de profession de foi, fourniture de tracts ou matériel de campagne...

Eric LECHAT



Salariés Prestataires des Opérateurs Télécoms, organisez-vous pour améliorer votre sort : Mettez en place un Comité Social et Economique !

Sans votre travail quotidien de 07h00 du matin jusqu'à plus de 18h00 le soir, le réseau Fibres Optiques ne serait pas aussi développé et les clients des Opérateurs Orange, SFR, Free et bien d'autres pourraient toujours se lamenter de ne pas être raccordé à un internet performant.

Vous êtes « les essentiels-les incontournables » de notre activité Télécom. Ces réseaux Télécoms se construisent en vous exploitant, tout comme cela l'était au siècle précédent pour les travailleurs chinois lors de la construction du réseau de chemin de fer dans l'Ouest des Etats-Unis.

Pour les Opérateurs, donneurs d'ordre, seul compte l'avancée et la réduction de la facture numérique en massacrant en partie vos existences, en multipliant les troubles musculosquelettiques et les handicaps de toutes sortes.

Vos journées sont longues et vous êtes les premiers à vous plaindre des heures supplémentaires non payées, de la complémentaire santé non mise en place par votre employeur alors que cela est obligatoire. Qui plus est, vous êtes souvent travailleurs isolés sur votre chantier, soumis constamment à la pression du rendement et de la prime.

Vous êtes tout le temps en déplacement (pour certains sur l'ensemble du territoire Français), et même durant la période de confinement, vous avez souvent continué votre activité dans les égouts, les chambres à tirer la fibre optique, à faire les raccordements.

Salariés poseurs de Fibre Optique, d'origine magrébine, ou en provenance des pays de l'Est , vous avez droit à :

- *Des employeurs qui vous respectent en appliquant correctement la convention collective des Télécoms !*
- *Des salaires décents versés en temps et en heure, vous qui ne comptez pas votre temps ! Combien endurent des fins de mois difficiles du fait d'un compte bancaire fortement débiteur à cause des retards de paiement de salaire !*
- *Une complémentaire santé pour prendre en charge correctement les soins nécessaires dès le départ afin d'éviter l'inaptitude physique qui n'est pas une fatalité !*
- *Une participation repas de la part de votre employeur, vous qui êtes tout le temps en déplacement. Combien en bénéficient ?*

Le Syndicat Télécoms Prestataires Ile de France reconnaît votre vaillance et votre volonté immense d'adhérer et de nous confier vos difficultés. Nous vous accueillons avec enthousiasme pour résoudre vos difficultés mais il vous faut passer à la vitesse supérieure, pour améliorer votre situation !

Par conséquent, il est nécessaire de vous regrouper, de vous soutenir et parvenir à mettre en place dans vos entreprises de quelques salariés à plus d'une cinquantaine, un Comité Social et Economique.

C'est grâce à la mise en place d'un CSE et à la nomination de délégués syndicaux, que petit à petit, vous réussirez, avec aussi l'appui des syndiqués des autres opérateurs Télécoms, à améliorer votre situation et vos conditions de travail.

Le Syndicat Télécom Prestataires Ile de France vous aidera à obtenir ce Comité Economique et Social. Vous n'avez rien à craindre, en particulier pour vos titres de séjour. En vous syndiquant et en vous organisant, vous vous battez pour améliorer vos situations tant individuelles que collectives !

Faites suivre à vos collègues de travail

Pour nous écrire et réagir : telecomprive@monsyndicatcfdt.fr / 06.26.23.26.89

Jacques CRUVEILLIER